

GROUPEMENT DE LA PREVISION ET DE LA PLANIFICATION DES RISQUES

Service Prévision Opérationnelle

Affaire suivie par : Cdt Fabien PAILLOUX

☎ : 04.90.81.69.27

sdis.prevision@sdis84.fr

pailloux.f@sdis84.fr

Nos Réf: GPPR /FP/DC/25/06

Avignon le - 3 JUIN 2025



Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

à

Mairie de Caderousse
1 Rue de la Juterie
84860 CADEROUSSE

Objet : Commune de Caderousse, modification du PLU.

Vous sollicitez le SDIS en vue de la modification n° 1 du PLU de la commune de Caderousse.

Aussi, s'agissant des moyens de protection pour lesquels notre avis est requis, je vous invite à bien vouloir vous référer à :

- L'accessibilité des voies (Annexe 9 du Règlement Opérationnel du SDIS 84) de 20 Janvier 2016.
Consultable sur le site Internet du SDIS : <https://www.sdis84.fr> (Q : Règlement Opérationnel)

- Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie » (RDDECI) de Vaucluse du 13
Décembre 2023.
Consultable sur le site Internet du SDIS : <https://www.sdis84.fr> (Q : RDDECI)

- La note cadrage pour le développement des projets photovoltaïques en Vaucluse de Mars 2021.
Consultable sur le site Internet du SDIS : <https://www.sdis84.fr> (Q : note de cadrage photovoltaïque)

- L'état des cartes d'Aléas feux de forêts.
Ces documents peuvent être demandés à la DDT par messagerie : ddt-foret-dfci@vaucluse.gouv.fr
Pour les communes concernées par un PPRIF, ce dernier intègre la carte d'aléa feux de forêts et ses dispositions doivent être respectées.

Je vous précise qu'il n'y a pas nécessité à nous associer aux différentes réunions de travail.

Le Commandant PAILLOUX du Groupement de la Prévision et de la Planification des Risques reste à votre disposition pour toute précision supplémentaire.

Bien à vous,

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse


Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX